

Représentation des élèves : les conditions de réussite d'une participation démocratique organisée

Charlotte Keuler

Dans de nombreuses écoles de la Grande Région, des projets d'éducation à la démocratie sont menés et des initiatives sont prises pour encourager les élèves à participer à la conception de leur propre école. En outre, il existe un instrument souvent sous-estimé qui permet une participation institutionnelle sur un pied d'égalité avec les autres acteurs scolaires : la représentation des élèves.

La représentation des élèves jouit d'un statut particulier parmi toutes les structures d'éducation à la démocratie. Les élèves y sont représenté·e·s au sein d'un organe politique dont les différentes formes et compétences sont définies dans divers règlements et lois¹. Les apprenant·e·s peuvent donc s'informer sur leurs droits et les faire valoir. En même temps, le caractère institutionnalisé de cette forme de participation permet d'instaurer des expériences et des traditions de participation durables. Dans son application scolaire et sa pratique, elle façonne de manière toute particulière l'identité démocratique des élèves (à l'école). La représentation des élèves donne donc dans une large mesure naissance à l'apprentissage démocratique et peut servir de référence pour la culture démocratique à l'école. Certaines évaluations généralisées indiquent toutefois que la représentation des élèves dispose de trop peu de pouvoir, se heurte au manque d'intérêt des élèves ou n'est pas utilisée de façon fonctionnelle. Cette ambivalence montre déjà qu'une représentation des élèves ne doit pas être considérée en soi comme un organe autonome. Une bonne représentation des élèves repose sur des conditions de réussite et dépend des actions mûrement réfléchies de l'ensemble des acteurs scolaires.

La représentation des élèves entre lieu d'apprentissage pédagogique et champ d'action politique

Les apprenant·e·s forment le plus grand groupe à l'école. La représentation des élèves a pour tâche de les représenter et de s'assurer qu'ils-elles peuvent participer dans une mesure suffisante à l'organisation de la vie à l'école. Cela fait de la représentation des élèves un acteur scolaire extrêmement important, parallèlement à la direction de l'école, au personnel scolaire et aux représentant·e·s des parents d'élèves. La représentation des élèves a une double fonction qui est captivante en soi. Conformément au **principe de subsidiarité**, les communautés scolaires,

en tant qu'institutions publiques, doivent, dans la mesure du possible, régler leurs affaires de façon autonome et responsable – une tâche que remplit, entre autres, la représentation des élèves. Dans le même temps, la représentation des élèves devrait – conformément à l'objectif de l'enseignement – offrir des possibilités d'apprentissage en tant qu'instrument pédagogique pour renforcer la maturité et les capacités de participation des élèves. En tant que lieu d'apprentissage démocratique et véritable champ d'action politique, la représentation des élèves revêt donc une importance élémentaire à deux égards.

Un·e représentant·e des élèves est une personne qui a été élue démocratiquement dans le but de représenter un groupe d'élèves. Il peut s'agir, entre autres, d'un·e délégué·e de classe, d'un·e membre du parlement des élèves ou d'un·e membre du comité des élèves. Les élu·e·s doivent faire face aux mêmes exigences que tout organe politique. Ils-Elles doivent, par exemple, exercer leur capacité d'action politique, obtenir les résultats escomptés, identifier les intérêts et les besoins des électeur·trice·s, assurer un échange continu et, le cas échéant, mener des discussions polémiques avec les acteurs concernés.

Principe de subsidiarité

Conformément au principe de subsidiarité, les institutions publiques telles que les écoles règlent leurs affaires – dans la mesure du possible et s'il y a lieu – de façon autonome. Ce principe justifie que les tâches soient d'abord gérées de façon autonome à des niveaux tels que le conseil de coopération ou l'assemblée des élèves, avant que des organes tels que le conseil scolaire, l'administration scolaire ou les parlements n'interviennent en tant que régulateurs.



Photo : Yves Becker

À côté des droits et des obligations, représenter les élèves peut s'avérer très amusant !

Exiger et permettre la participation

La représentation des élèves a beaucoup de droits, dont la portée est bien plus vaste que ce que l'on pense souvent. Ainsi, des élèves luxembourgeois de l'enseignement secondaire délégué·e·s par le comité des élèves ont leur mot à dire au sein du conseil d'éducation de l'école en ce qui concerne les décisions relatives à la charte et au budget de l'école². Pour ce qui est de leurs compétences, nous sommes donc loin du cliché d'une discussion infructueuse sur l'achat d'une table de baby-foot. Cependant, les enseignant·e·s, le personnel, les parents et les élèves semblent souvent ne pas être suffisamment informé·e·s sur ces droits. Cette situation est accentuée par le fait que les écoles disposent toujours d'une certaine marge de manœuvre pour la mise en œuvre concrète de la représentation des élèves. Dans certains cas, cela augmente le risque général que les compétences accordées ne soient pas (ou ne puissent pas être) suffisamment exercées par les élèves.

Il est d'autant plus important que les acteurs adultes soient suffisamment informés sur les possibilités de façonner la représentation des élèves, notamment en raison de l'importance du rôle de cet organe et des expériences d'apprentissage qui y sont associées. Afin que les représentant·e·s des élèves puissent faire pleinement usage de leurs compétences, la direction de l'école, le personnel, les parents et les enseignant·e·s doivent l'exiger consciemment et il est nécessaire de prévoir des situations d'action adaptées. Ici, il incombe aux accompagnateur·trice·s adultes spécialement formé·e·s de soutenir les élèves au-delà de l'exercice de leurs droits, et cela, également pour approfondir et améliorer les stratégies d'action. D'autre part, il faut veiller à ce que les élèves ne soient pas privé·e·s de certaines compétences. Pour cela, les associations de représentations des élèves au niveau régional et national apportent un soutien aux élèves et aux adultes. Elles peuvent informer sur les possibilités des apprenant·e·s et jouer un rôle moteur pour une mise en œuvre concrète.

L'organe perd toutefois de sa pertinence si les interactions avec les autres acteurs se limitent à l'approbation des propositions faites et si, ce faisant, il hésite à adopter une position politique. Ici, la représentation des élèves doit trouver un équilibre entre le maintien de la paix à l'école à travers la coopération et le compromis et la défense des intérêts des élèves, qui s'accompagne nécessairement aussi de situations conflictuelles. Un bon travail de représentation des élèves canalise une résolution efficace des conflits entre les acteurs, laquelle est nécessaire en permanence et produit des effets pacificateurs plutôt que de forger l'image d'une communauté scolaire parfaitement harmonieuse. La participation n'implique pas que les élèves prennent des décisions agréables ou formulent les demandes attendues « d'en haut ». La direction de l'école, le personnel scolaire et les représentant·e·s des parents d'élèves doivent en être conscient·e·s et, le cas échéant, examiner des possibilités d'action qui n'entraînent pas une remise en cause des compétences des élèves. Il

est primordial de mener des discussions sur un pied d'égalité. Les confrontations favorisent l'apprentissage, elles sont nécessaires et doivent être tolérées. Le principe suivant s'applique à tous les acteurs : l'échec est un élément important et possible de tout processus de négociation politique. Il doit être considéré comme tel plutôt qu'être interprété comme une défaite ou une attaque contre sa propre position à l'école.

Une chose est claire : dans l'ensemble, la représentation des élèves a un mandat limité. Les élèves peuvent prendre position sur tous les sujets internes à l'école et en rapport avec la politique scolaire et ainsi exprimer leurs intérêts, mais leur

droit réel de participation est limité. Ici aussi, l'équilibre entre l'action politique réelle, le milieu pédagogique protégé et l'espace d'apprentissage entre en jeu – une ambiguïté qui affecte fondamentalement toute forme de participation démocratique à l'école. S'agissant de la représentation des élèves, cela signifie concrètement que, d'une part, les élu-e-s sont tenu-e-s de prendre des décisions politiques et de représenter efficacement les intérêts des élèves, surtout lorsqu'ils s'avèrent contraires aux positions des autres acteurs. D'autre part, les élèves évoluent dans un espace où ils-elles doivent apprendre et expérimenter encore davantage l'action politique – et où une approche progressive et accom-

pagnée doit être possible sans présenter de risques pour les élèves. Tous les acteurs adultes doivent percevoir ce décalage insoluble comme un défi permanent, analyser leurs propres actions et les rendre transparentes aux élèves. Cette démarche permet, d'un côté, d'éviter que les droits des élèves soient remis en cause. De l'autre, elle met en évidence au préalable et de façon transparente pour toutes les parties les limites auxquelles les élèves peuvent se heurter sur le plan de la représentation de leurs intérêts.

Le « **consensus de Beutelsbach** », qui constitue la base du travail d'éducation à la citoyenneté dans de nombreux pays, illustre que l'éducation à la démocratie ou



Photo : Lukas Sommer

La salle du comité des élèves est à la fois un lieu de retraite, un bureau, un lieu de rencontre et un endroit sûr pour discuter des préoccupations des élèves.

Consensus de Beutelsbach

Le consensus de Beutelsbach résume trois exigences fondamentales en matière d'éducation à la citoyenneté. Les apprenant·e·s ne doivent pas être endoctriné·e·s lorsqu'ils·elles forment leur jugement, mais doivent être en mesure de percevoir leurs intérêts et de contribuer au discours politique. C'est pourquoi la règle suivante s'applique : « Ce qui dans les sciences et en politique fait l'objet de controverses doit l'être au même titre dans l'enseignement. »³

l'éducation à la citoyenneté vise toujours aussi à fournir une orientation et un soutien pour une action politique réelle. Le troisième principe de ce consensus exige explicitement que l'élève soit en mesure « d'analyser une situation politique en la confrontant à sa propre situation, pour rechercher les moyens et les procédures qui lui permettront d'exercer une influence dans le sens qui lui convient »³. De cette manière, ce consensus peut également servir d'orientation aux enseignant·e·s pour aider les élèves, dans le cadre du travail du comité, à analyser les conflits d'intérêts existants à l'école, à exercer leurs propres droits et leur influence et à faire valoir leurs intérêts de manière ciblée dans le champ d'action et de décision politique existant.

Une bonne représentation des élèves exige visibilité, soutien et mise en réseau

Une des critiques souvent formulées par les représentant·e·s des élèves, c'est qu'ils·elles ont le sentiment que leurs camarades et le personnel enseignant ne prennent pas leur rôle au sérieux. Une étude montre également que près d'un tiers seulement des élèves interrogé·e·s attache une grande importance à leur propre représentation. Cela montre qu'une perception plus positive de la per-

tinence s'accompagne d'une plus grande volonté de discuter des problèmes de nature scolaire et de jouer un rôle actif au sein de l'organe. Elle peut donc entraîner une implication plus importante dans la vie scolaire et être analysée et favorisée dans le sens d'une participation accrue.⁴

La campagne électorale permet déjà d'avoir une idée de la perception de la représentation des élèves. L'élection n'est pas une compétition pour déterminer la popularité des élèves. Il s'agit bien davantage de veiller à ce que des arguments de fond soient mis en avant : quel·le candidat·e défend quels intérêts ? Une intervention commune et ordonnée une fois les processus de négociation achevés au sein de l'équipe est également importante. Pour cela, il est important de prévoir, au début de chaque nouveau mandat, une période pendant laquelle les apprenant·e·s peuvent progressivement se glisser dans leurs nouveaux rôles et intégrer l'équipe. Dès que les membres entament leur mandat, il est important pour les élu·e·s de ne pas perdre de vue les élèves. Il est nécessaire de fournir un retour d'information complet et régulier aux autres élèves, avec le soutien systématique des enseignant·e·s. L'organe attache une importance centrale aux intérêts des élèves. Il est responsable des élèves dans le sens où il les représente. Cependant, il ne pourra bénéficier de la même attention si la direction de l'école, les enseignant·e·s et les représentant·e·s des élèves n'ont pas une démarche de sensibilisation à son existence. Par conséquent, il est essentiel que tous les acteurs consacrent du temps à la représentation des élèves et qu'une salle soit mise à disposition. Cela passe par la présentation régulière d'un compte rendu sur le travail effectué dans les classes, de même que par la mise à disposition d'un espace dédié sur le site Internet de l'école et le tableau d'affichage et d'une salle individuelle pour les membres du comité des élèves, dans laquelle tou·te·s les élèves

peuvent se rendre pendant des heures de consultation fixes (voir l'illustration à la page 10). Il est également judicieux de disposer d'un budget individuel géré de façon autonome, dont l'utilisation concrète peut être débattue et contestée.

Il est également important de promouvoir la mise en réseau et la coopération entre les écoles, par exemple les représentations des élèves régionales et nationales. Elles touchent tou·te·s les apprenant·e·s par l'intermédiaire des représentant·e·s des élèves des différentes écoles et peuvent, à leur tour, identifier les intérêts et les revendications des élèves de l'ensemble du pays. Les délégué·e·s régionaux·ales et nationaux·ales ont donc un poids et une influence considérables dans les questions de politique scolaire et sont des interlocuteur·trice·s important·e·s tant pour les élèves que pour l'administration scolaire et la politique de l'éducation, à condition qu'un flux d'informations intacte garantisse leur influence dans les écoles, d'une part, et la prise en compte des idées, des souhaits et des intérêts des élèves grâce à leur représentation dans le travail inter-scolaire des comités, d'autre part.

Dans l'ensemble, il est important que les élèves aient le sentiment qu'ils·elles peuvent contribuer à façonner leur école. L'étude montre que lorsque c'est le cas, il existe une plus grande volonté de participer à sa propre représentation. La valeur et l'accessibilité attribuées aux canaux de participation sont importantes pour la participation et la représentation des élèves.⁵

Diversifier la représentation des élèves et la rendre participative

Quels autres éléments sont-ils importants pour favoriser la participation d'une représentation des élèves ? Pour que le travail concret de la représentation des élèves reste visible et tangible dans le quotidien de l'école, ses tâches ne doivent pas se limiter

Les niveaux de la représentation des élèves

Niveau régional / national



Ici, toutes les écoles de la région ou du pays sont représentées par des membres élu·e·s. La représentation régionale / nationale peut rendre publiques les préoccupations des élèves et, si nécessaire, les représenter auprès des responsables politiques.



Niveau de l'école



Les membres du comité des élèves abordent les thématiques que les délégué·e·s de classe portent à leur attention.



Niveau de la classe



Les questions ou préoccupations font l'objet de discussions en classe, par exemple au sein du conseil de coopération. Les délégué·e·s de classe les présentent dans les conseils des délégué·e·s.

Une bonne interconnexion des différents niveaux permet – du moins en théorie – de rendre visibles les préoccupations de l'ensemble des jeunes (du « bas » vers le « haut »). À l'inverse, des questions sociétales peuvent également être abordées (du « haut » vers le « bas »).

Un contact régulier entre élèves et comité des élèves est fondamental pour le succès de la participation.

Disponibilité en ligne dans un cadre protégé

Boîte aux lettres du comité des élèves
Possibilité directe dans le bâtiment pour entrer en contact

Bureau et heures de consultation
présence personnelle à heures fixes

Rapports réguliers du comité dans les classes
pour informer sur le travail du comité des élèves et entendre les préoccupations, par exemple lors de la réunion du conseil de coopération

Présence sur la page web de l'école
pour présenter les membres du comité des élèves, avec des informations sur le travail du comité

Panneau d'information
dans le bâtiment scolaire avec des informations sur le comité des élèves

au travail de comité, mais elles doivent être diversifiées et organisées de façon participative moyennant une approche méthodologique. À cet effet, il est possible, par exemple, de créer des groupes de travail par projet qui sont ouverts à toutes les élèves intéressé-e-s et qui se chargent par exemple de l'élaboration d'un concept de développement durable pour la cantine scolaire, du réaménagement de la cour de récréation de l'école dans le cadre d'un forum de discussion ou de la planification de la fête d'été. Pour nombre d'enfants et de jeunes, un engagement temporaire et diversifié sur une thématique est plus attrayant qu'un travail de comité dont les procédures sont restrictives et peu adaptées aux jeunes. L'implication latente d'élèves supplémentaires et le lancement de divers projets peuvent rendre le travail de la représentation des élèves plus transparent dans le quotidien de l'école et approfondir les contenus d'apprentissage, tout en allégeant la charge des représentant-e-s.

L'échelle de la participation contient des orientations concernant les différents modes de participation possibles. La participation réelle commence avec un projet élaboré et dirigé par des adultes. Le but de l'action ainsi que les raisons de la participation des enfants sont transparents pour ces derniers. Le rôle qu'ils assument est pertinent et revêt une importance essentielle. De plus, leur participation au projet, dans le cadre duquel ils sont accompagnés par des adultes, est volontaire. Au niveau

Échelle de la participation

L'échelle de la participation identifie huit formes de participation, qui vont d'un processus feint de participation aux formats plus autonomes et autodirigés (voir figure p.12).⁶

Les représentant-e-s des élèves ont besoin d'un contact direct entre leur groupe et les autres élèves. Les moyens de communication et d'informations doivent être multiples et simples.

de participation le plus élevé, cependant, le projet est élaboré par les élèves. À ce stade, les adultes soutiennent les élèves qui mènent l'action.⁶ Une représentation des élèves doit se situer à ce niveau, une trop grande concentration dans une direction pourrait ne pas stimuler suffisamment ou, au contraire, dépasser les compétences de l'organe.

Dans ce contexte, de même que dans l'interaction quotidienne avec d'autres acteurs, il est important de rendre les limites de la représentation des élèves ou la logique du principe de subsidiarité transparentes à tout moment. Dans leur fonction sociale, les écoles ne peuvent pas reposer sur un modèle de démocratie directe. Leur légitimité et leur caractère démocratiques ne relèvent pas de la sphère de responsabilité de la communauté scolaire. La marge légalement définie, qui n'est

toutefois pas clairement délimitée, peut être utilisée dans le sens d'une participation la plus large possible. Les limites existantes ne doivent néanmoins pas être occultées. Les élèves et leurs représentant·e·s ont besoin de cette transparence afin d'éviter de qualifier à tort leurs activités d'échecs ou de participation non réussie.

Un grand nombre des défis, attentes et problèmes identifiés qui sont associés à cet organe sont bien connus. La pertinence d'une représentation au sein de laquelle les élèves peuvent se représenter eux-mêmes sans avoir à laisser d'autres acteurs s'exprimer en leur nom demeure inchangée. Il est important que les élèves et les adultes perçoivent la représentation des élèves comme un acteur à part entière dans le milieu scolaire, qui vérifie constamment les structures actuelles ou traditionnelles pour en

vérifier l'utilité et la légitimité. La représentation des élèves n'est pas seulement un élément essentiel de l'apprentissage de la démocratie à l'école. On pourrait même se demander comment il serait possible d'approfondir les compétences démocratiques si l'organe central responsable des souhaits de participation, des idées et des besoins des élèves n'agissait pas ou ne pouvait pas agir en tant que tel. C'est précisément en raison de son assise institutionnelle que la représentation des élèves offre des opportunités utiles de s'essayer en tant qu'électeur·trice, élu·e et responsable politique et, partant, d'apprendre la politique. Elle offre ainsi de précieuses possibilités d'apprentissage de la démocratie, dans lesquelles il convient d'investir dans le sens d'une école devant être conçue conjointement.

EN BREF : LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA REPRÉSENTATION DES ÉLÈVES – LE RÔLE DES ADULTES

- **Accompagnateur·trice·s :** ce sont des interlocuteur·trice·s direct·e·s de la représentation des élèves qui doivent être présent·e·s en tant que tel·le·s pour les élu·e·s. Ils·Elles accompagnent et conseillent l'organe et, en s'appuyant sur leur vaste expérience, ils·elles soutiennent également la mise en place de nouvelles structures adaptées à l'équipe actuelle.
- **Direction de l'école :** pour la direction de l'école, la représentation des élèves remplit une tâche très importante. Cette dernière peut faire office d'« intermédiaire » entre les élèves et la direction. Il est donc d'autant plus important que la direction de l'école mette les infrastructures nécessaires à la disposition de cet organe. L'octroi d'un budget n'est pas seulement nécessaire à des fins de visibilité, il confère également aux élèves une plus grande marge de manœuvre et leur permet de se concentrer sur leurs objectifs, car ils·elles n'ont pas besoin de gagner l'argent nécessaire à leur réalisation avec des activités chronophages.
- **Personnel scolaire :** le personnel scolaire comprend les enseignant·e·s, mais aussi, selon l'école, le personnel pédagogique et psychologique. La coopération avec le personnel scolaire ne doit pas être exclusivement axée sur la satisfaction ou l'insatisfaction en classe et dans l'enseignement. Les élèves disposent au contraire d'un grand nombre d'interlocuteur·trice·s qui ont des compétences et des domaines d'action très différents et peuvent donc apporter un soutien ciblé à divers projets.
- **Parents :** on perd facilement de vue les parents en tant qu'acteurs de la vie scolaire lorsqu'il s'agit de la représentation des élèves. Or, les représentant·e·s des parents d'élèves et la représentation des élèves sont deux acteurs étroitement liés du point de vue du contenu de leur contribution. C'est précisément la confrontation entre ces deux organes qui offre un espace de discussion précieux, les projets pouvant être conçus et réalisés ensemble. Il s'agit en outre de partenaires qui peuvent toujours se consulter mutuellement pour obtenir un avis ou un conseil dans le contexte d'un échange aussi représentatif et contrasté que possible.

Échelle de la participation

1 Voir Service de la Jeunesse du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) (2019): Possibilités juridiques de la participation des élèves en classe – Un regard sur la Grande Région. In: mateneen, numéro 3, deuxième année, p. 13-15.

2 Voir Loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques, chapitre 9, art. 36: <http://data.legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2004/06/25/n9/jo>

3 Traduction selon <https://www.lpb-bw.de/beutelsbacher-konsens> (3/9/2020). Version originale: Hans-Georg Wehling (2016): Konsens à la Beutelsbach? Nachlese zu einem Expertengespräch. Textdokument aus dem Jahr 1977. In: Benedikt Widmaier/Peter Zorn (éd.): Brauchen wir den Beutelsbacher Konsens? Eine Debatte der politischen Bildung. Bonn: Bundeszentrale für politische Bildung, p. 19-27, ici p. 23 et suivantes.

4 Voir Sibylle Reinhardt, Frank Tillmann (2002): Politische Orientierungen, Beteiligungsformen und Werteorientierungen. In: Heinz-Hermann Krüger, Sibylle Reinhardt, Catrin Kötters-König et. al. (éd.): Jugend und Demokratie – Politische Bildung auf dem Prüfstand. Eine quantitative und qualitative Studie aus Sachsen-Anhalt. Wiesbaden: Springer, p. 43-74, ici p. 70 et suivantes.

5 Id.

6 Voir Roger Hart (1992): Children's participation. From tokenism to citizenship. Florence: Centre international pour le développement de l'enfant de l'UNICEF, p. 8 et suivantes.



Charlotte Keuler

Charlotte Keuler est collaboratrice scientifique dans le domaine des méthodologies didactiques des sciences sociales. Elle enseigne et fait des recherches à l'Université de Trèves sur le développement scolaire démocratique ainsi que l'éducation à la citoyenneté dans la Grande Région.

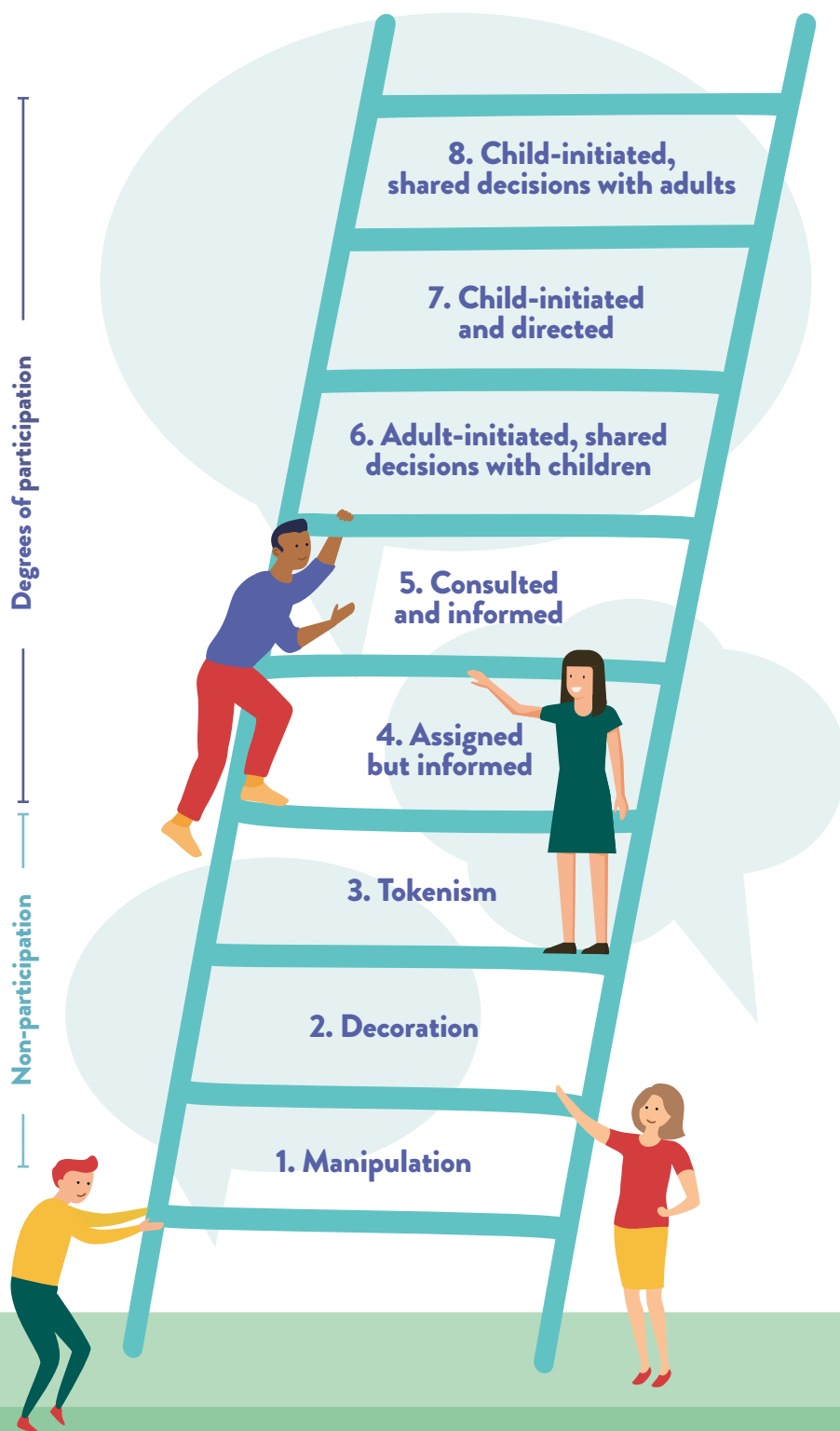


Illustration d'après Roger Hart (1992): *Children's participation. From tokenism to citizenship*. Florence: Centre international pour le développement de l'enfant de l'UNICEF, p. 8.